

Motion Nicolas Rochat et consort pour l'intégration des primes excédentaires et le gel des versements vaudois à la péréquation financière

Texte déposé

Depuis l'introduction de l'assurance-maladie sociale (LAMal), de 1996 à fin 2011, les assuré-e-s vaudois-es ont payé 603 millions de francs de primes en trop selon les nouvelles méthodes de calcul publiées par l'Office fédéral de la santé publique en novembre 2012. Les projections 2012 laissent prévoir une somme de plus de 100 millions. Ces sommes ont permis de financer les réserves des caisses-maladie pour les assuré-e-s d'autres cantons et, de fait, de modérer les hausses de primes dans ces autres cantons, cantons par ailleurs souvent également bénéficiaires de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). En parallèle, notre canton, tout en s'efforçant de contrôler les coûts, a vu ses primes augmenter de manière disproportionnée et déconnectée des coûts. Ce hold-up des primes payées par les assuré-e-s vaudois-es n'est pas acceptable au regard de l'égalité de traitement que doit garantir à notre sens toute assurance sociale.

Dénoncée depuis longtemps par notre Conseil d'Etat et avec l'appui de notre Grand Conseil, cette situation injuste a été reconnue par le Conseil fédéral, puis par les deux Chambres fédérales, par l'acceptation de deux propositions parlementaires. Fidèle à ses promesses, le Conseil fédéral a proposé un mode de remboursement de 50% des primes excédentaires ; la Conférence des directeurs de la santé a proposé un autre mode de redistribution.

La décision de la Commission de sécurité sociale et de santé du Conseil des Etats de ne pas entrer en matière sur un tel remboursement constitue un pas en arrière inacceptable et la négation d'une injustice. Les assuré-e-s vaudois-es ne sauraient en effet accepter que leur contribution excédentaire à l'assurance-maladie soit simplement ignorée et passée par pertes (pour 9 cantons) et profits (pour les autres).

Dans les faits, tant notre canton que les assuré-e-s vaudois-es se trouvent lésé-e-s. Notre canton l'est d'autant plus qu'il participe à la solidarité entre les cantons en versant une contribution très importante à la péréquation financière intercantonale. Dans le domaine de ses contributions à l'assurance-maladie, le canton de Vaud et ses assuré-e-s se trouvent de fait — avec 8 autres cantons — lourdement désavantagés. Cet état de fait doit être reconnu par nos autorités fédérales.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons par voie de motion au Conseil d'Etat :

- d'étudier la possibilité d'intégrer cette somme dans le cadre de la RPT,
- d'étudier toutes les possibilités menant à un remboursement des primes, en particulier le gel du paiement de la RPT jusqu'à concurrence de la somme de 603 millions de francs.

*(Signé) Nicolas Rochat Fernandez
et 1 cosignataire*

Développement

M. Stéphane Montangero (SOC) : — Cette motion émane du groupe socialiste. Certains prétendent que l'émotion est au centre de ce qui devient une quasi affaire d'Etat et que cette émotion dicte des actions et des propos regrettables. Mais, au centre, est-ce vraiment l'émotion ? N'est-ce pas plutôt un incroyable déni de justice vis-à-vis des deux milliards de primes payées en trop, de 1996 à 2011, par les assurés de neuf cantons, pour financer les réserves de l'assurance-maladie obligatoire ? N'est-ce pas plutôt le fait que toutes les autorités fédérales — le Conseil national, le Conseil fédéral — ont fait des promesses et qu'une commission du Conseil des Etats, sous prétexte que c'est « trop compliqué » a balayé le tout d'un revers de la main ? Que de temps perdu !

Si la nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance-maladie prévoit que, dans le futur, les primes payées en trop seront remboursées l'année suivante, cela ne concerne que l'avenir et une éventuelle situation similaire, mais non pas le passé. Les assurés spoliés demandent donc justice. Ils réclament d'être remboursés, sans nouvelle tergiversation. C'est une simple question d'équité et de respect du fédéralisme.

Dans les faits, la colère des Vaudoises et des Vaudois est énorme, gigantesque. Il n'est pas une rencontre sans que ce thème ne soit abordé. Tous ont l'impression de s'être fait rouler dans la farine : 603 millions de francs payés en trop, c'est près de 1000 francs par personne ! Et tout le monde sait très bien ce qu'on peut faire avec 1000 francs par personne ! Alors, si nous saluons l'adoption unanime d'une résolution pour le remboursement des primes payées en trop, par notre plénum, la semaine dernière, nous ne pouvons pas nous en contenter. Nous estimons qu'il n'est pas tenable de continuer à verser des sommes considérables à la péréquation financière entre les cantons, alors que ce différend sur les primes n'est pas réglé. C'est pourquoi nous avons décidé de déposer cette motion, en tous points similaire à celle déposée de manière urgente au Grand Conseil genevois et acceptée à l'unanimité par ce dernier récemment. Il s'agit d'un geste politique important, qui permettra à notre parlement de suivre l'évolution de ce dossier, puisque nous renvoyons ce texte en commission. De cette manière, nous voulons que les cantons lésés puissent parler d'une seule voix face aux autres cantons et face à la Confédération, suivant en cela Genève qui a montré une voie possible pour réparer cette injustice, même si nous reconnaissons évidemment que d'autres voies sont aussi possibles, puisque nous demandons que l'on étudie toutes les possibilités menant au remboursement de ces primes.

Quand on voit, à la Radio Télévision Suisse, le responsable de santésuisse s'autoproclamer « défenseur des assurances sociales » et réclamer qu'à ce titre, on lui laisse ces « quelques milliards qui correspondent à peine à quelques semaines de fonctionnement », quand on l'entend déclarer que notre président du Conseil d'Etat est, lui, un véritable fossoyeur des assurances sociales, on se demande comment les citoyennes et citoyens peuvent encore avoir confiance en un système piloté par des personnes qui racontent de telles inepties. Dans de tels cas, il faut un geste politique fort. La demande d'étudier, entre autres, la possibilité de geler les contributions à la RPT n'est nullement un chantage, comme on a voulu nous en faire le reproche. Il s'agit simplement d'un signal politique clair et fort envoyé aux divers acteurs fédéraux et cantonaux de ce dossier pour faire entendre la voix des millions d'assurés spoliés. Et visiblement, ce signal commence à être entendu, chers collègues, puisque la présidente de la commission de santé du Conseil des Etats a enfin annoncé publiquement « vouloir proposer à ses collègues d'ouvrir à nouveau le dossier ».

En politique comme ailleurs, les promesses sont faites pour être tenues. Or, les deux Chambres ainsi que le Conseil fédéral ont fait des promesses et ils doivent maintenant les tenir. Toute loi n'est bien respectée que si elle repose sur un sentiment de justice élémentaire. Pour l'heure, ce sentiment a été bafoué, piétiné. Dès lors, il convient de réparer cette injustice et de répondre aux promesses non tenues, et de le faire rapidement. La solidarité intercantonale ne peut pas fonctionner sur une base de spoliation, de mensonge ou d'injustice. La confiance doit être rétablie et vite.

En conclusion, je vous fais un aveu : avec mon collègue Rochat et l'ensemble du groupe socialiste, nous ne rêvons que de pouvoir retirer cette motion au plus vite. Car nous le ferons au moment où les promesses faites auront été tenues, c'est-à-dire quand une solution réparant le déni de justice aura été trouvée, décidée et mise en œuvre. C'est là notre vœu le plus cher. Nous sommes persuadés que le génie fédéral a désormais à cœur de l'exaucer.

Le renvoi en commission est soutenu par au moins 20 députés.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.